

# BULLETIN D'INFORMATION N° 39

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2012.

## 1) Compte administratif 2011:

En section fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 471 457,12€ auquel il faut ajouter 74 838,73 € (report 2010) pour un résultat final à affecter de 546 295,85 €.

En section investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 368 077,06 €.

Les résultats de l'exercice se répartissent comme suit : 368 077,06 € à affecter à la section d'investissement, et le solde (soit 137 138,79 €) à affecter à la section de fonctionnement.

Le Compte administratif 2011, l'Affectation des résultats et le Compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

## 2) Création des emplois d'été:

Il est décidé à l'unanimité de créer deux emplois saisonniers d'adjoints d'entretien à temps complet pour les périodes suivantes : du 2 juillet au 31 août d'une part et du 29 octobre au 2 novembre d'autre part. Huit jeunes d'Asson auront ainsi un emploi d'été de 15 jours et un jeune sera affecté au service du cimetière à la période de Toussaint.

## 3) Communauté de Communes du Pays de Nay, modification de statuts:

La Communauté de Communes ayant pris des compétences optionnelles supplémentaires dans les domaines de la culture et de l'habitat, il convient pour chaque commune d'approuver la modification des statuts.

- Le domaine culturel est concerné par l'adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale, le soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains, la mise en réseau de la lecture publique, la mise en place de valorisation et restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay.

- Dans le domaine de l'habitat, les compétences viseront la politique du logement et du cadre de vie : appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire, opérations d'amélioration de l'habitat, élaboration d'une charte architecturale et paysagère pour le territoire.

## 4) Voirie 2012, choix de l'entreprise:

Les programmes intempéries 2011 et voirie 2012 se composent d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Sont concernés les chemins suivants : Arriuthouet, Lamadine, Pont Latapie, Lirou, Betcabe, Talou, Pédestarrès, Canet, Loustalot, Cassagne, Arbeü, la Digue, Sazie, Castille, Mourté et lotissement Guichot. Le chemin Arriusoulens s'inscrit dans la tranche conditionnelle. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après étude des dossiers par M. Lère de l'ATESAT, il s'avère que la Société SACER est la mieux disante avec un montant de 243 809,90 € HT pour la tranche ferme et 127 095,00 € HT pour la tranche conditionnelle. Par 11 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve le choix de cette entreprise pour un montant total de 370 904,90 € HT.

## 5) Vente de terrains:

M. le Maire propose la vente de trois terrains à bâtir situés en bordure de la rue du Gabizos. Il y a aujourd'hui de la demande pour ces lots d'une superficie de près de 1 000 m<sup>2</sup> entièrement viabilisés. Il justifie ce choix en déplorant que plusieurs jeunes Assonnais n'ont pu s'installer sur la commune, faute de propositions adaptées à leurs moyens financiers. Le prix de vente proposé est de 55 € le m<sup>2</sup>, identique à celui pratiqué à la ZAC de la Bastide. Il fait remarquer que cet apport financier permettrait d'éviter un recours important à des emprunts pour des projets en cours et à venir. Avant qu'il soit procédé au vote, Jean Gassie intervient et se fait le porte-parole des opposants au projet. Il déroule des arguments tels que : « ... la commune est assez peuplée, elle n'a pas besoin d'argent, on brade des

terrains communaux quand des particuliers les vendent à 80 €, le foncier est une garantie pour les banques, ce sera une nuisance supplémentaire pour le quartier Labat ... ».

Autant de raisons partagées par Bruno Fréchou et Bernadette Dourrom, Marc Canton, Antoine Cuyaubère, Jean-Jacques Claverie qui, munis des procurations de Laurent Aubuchou, Pierre Daban et Guy Labarrère, rejettent la proposition. La vente de ces terrains ne se fera donc pas. Monsieur le Maire explique que cette décision n'empêchera pas la population de croître (2091 habitants en 2012).

Dire que la commune n'a pas besoin d'argent est vrai si on considère le budget qui vient d'être voté ; mais il est vrai aussi que des ressources complémentaires seront nécessaires pour faire des investissements et qu'il convient donc d'anticiper.

Dire qu'on pourrait vendre des lots à 80 € sous entend que tous les jeunes Assonnais ont des moyens importants : c'est faux !

Il ne faut pas croire non plus que le patrimoine foncier de la commune est une garantie pour l'obtention des emprunts auxquels il faudra recourir tôt ou tard pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

Enfin, il est faux de dire que les problèmes d'assainissement du quartier Labat sont liés aux eaux usées du quartier Las Grabes ...

Qu'il nous soit enfin permis de constater que certains élus ont une propension à favoriser les intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

## **6) Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) :**

Michel Aurignac présente les différents travaux réalisés, la liste des mises en conformité à réaliser dans les trois années à venir, ainsi que les coûts estimatifs et un calendrier pour la mise en œuvre. Cette année, il est prévu la création d'un trottoir entre la Mairie et la rue Carrère Longue, ainsi que divers travaux d'amélioration de l'existant le long du CD 126 pour un coût estimé à 41 500 € sur un coût global de 100 000 €. Monsieur le Maire indique que beaucoup de travaux seront effectués en interne grâce à la technicité et la compétence des ouvriers communaux. Le PAVE est approuvé à l'unanimité.

## **Question diverses :**

### **- Dotation Globale de Fonctionnement :**

M. le Maire informe l'assistance du courrier préfectoral qui fait part de la dotation 2012 affectée à la commune. La somme globale de 250 330 € tient compte de plusieurs paramètres dont la superficie (8302 Ha.), la population (2091 habitants) et l'effort fiscal.

## ***Quelques infos ...***

### **Travaux sur le réseau d'assainissement :**

La campagne de mesure a débuté le 21 mai, et elle va se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juin. Des tests de fumée, des passages de caméra et divers sondages sont prévus durant cette période. Des interventions sur le réseau devant être effectuées de nuit, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour les désagréments éventuels.

### **Passeport Activités Jeunes :**

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nay, l'association Evasion Pyrénéenne propose le Passeport Activités Jeunes du 9 au 27 juillet et du 20 au 31 août. Ce passeport, qui s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans, propose 5 activités aux choix parmi celles-ci : escalade, équitation, raft, kayak, spéléologie, jeux à la piscine, animations multimédia, ludothèque, laser quest, accrobranches.

### **Asson Sports Handball :**

9 équipes sont qualifiées pour les phases finales du championnat départemental. Comme d'habitude, le Conseil municipal recevra tous les finalistes à l'issue de cette saison exemplaire

### **Association Conta'm : des documentaires de la BBC doublés en occitan.**

L'association assonnaise Conta'm doublera prochainement deux documentaires de la BBC en occitan et en breton, une édition dvd commune sera réalisée ainsi qu'une diffusion sur internet. Elle a déjà produit une série de dessins animés en occitan « Ma tèrra tant aimada/Ma petite planète chérie ». Les DVDs sont disponibles notamment à la supérette Utile d'Asson, et sur les sites des sociétés Vistedit et Macarel. Une nouvelle série de dessins animés est en préparation pour 2012/2013. Ces doublages sont accompagnés par les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ainsi que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de leur soutien aux langues régionales.

### **Communication du Lieutenant Edouard-Nicolas DERINCK, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Nay/ Pontacq :**

*« La gendarmerie de Nay remercie chacun d'entre vous pour la mobilisation et le dévouement dont il a fait preuve hier lors de la recherche de la personne disparue. Elle est finalement rentrée chez elle en bonne santé.*

*Votre esprit de cohésion démontre les liens forts qui unissent la population locale avec les élus, les gendarmes et les pompiers. Notre mission de sécurité de personnes et des biens, exercée quotidiennement à votre service, prend tout son sens lorsque votre implication multiplie nos forces.*

*Merci pour votre réactivité et votre disponibilité. «*

La famille s'associe à ces remerciements.

### **Création d'une liste d'appels d'urgence :**

Suite à l'actualité récente, la mairie souhaite établir une liste d'appel (numéros de mobiles) en vue de vous prévenir rapidement par SMS lors d'évènements exceptionnels. Si vous désirez y figurer, il vous est possible de communiquer vos coordonnées auprès du secrétariat.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour de nos listes communales, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer vos changements d'adresse électronique.

### **Elections législatives :**

Elles se dérouleront les dimanches 10 juin (1<sup>er</sup> tour) et 17 juin (2<sup>ème</sup> tour) Les opérations de vote auront lieu au Préau de l'Ecole du Bourg de 8 heures à 18 heures. Il est possible de voter par procuration. (voir bulletin n° 38).

### **Fêtes des Ecoles :**

Les programmes vous seront communiqués ultérieurement par les enseignants et les parents d'élèves.

Ecole du Bourg : le vendredi 22 juin à la Salle des Sports Jean Labarrère, Ecole du Pont Latapie : le samedi 23 juin à l'Ecole.